



Tél. : 03 29 25 02 44

ARRÊTE MUNICIPAL du 26 FEVRIER 2024

**Interdiction de circulation aux cycles et engins à moteur sur voie communale
Entre le n°9 et le n° 20 de la rue des Vieux Moulins**

Le Maire de la commune de LE MENIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et R 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 411-28,

Vu la demande présentée par Monsieur Guy PARMENTIER, dans le l'abattage d'un arbre qui présente des signes de fragilité,

Considérant que les travaux prévus, nécessitent, pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est strictement interdite entre le n°09 et le n°20 de la rue des Vieux Moulins le vendredi 1^{er} mars 2024 et jusqu'à la fin de l'intervention estimée à une journée.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par les soins de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie du THILLOT. Il sera affiché en Mairie et diffusé dans la presse locale

LE MENIL, le 26 février 2024

Le Maire,
Jean-François VIRY

